

endo-veineuse sera utilisée. Le praticien se rappellera toujours que la manière la plus sûre de combattre certaines complications très graves, comme le rhumatisme cérébral, est encore dans la prescription précoce à doses suffisantes et continues de salicylate (2). Dans le rhumatisme chronique, les effets de la médication endo-veineuse seraient excellents. Mendel aurait soulagé de cette façon des malades où toutes les médications classiques seraient restées impuissantes.

Nous n'avons pas usé de la méthode, car dans les poussées aiguës du rhumatisme chronique, le remède à l'intérieur ou les applications de salicylate de méthyle nous ont toujours suffi.

Dans le rhumatisme aigu, une précaution indispensable est de continuer le remède après cessation 4 gr. pendant 5 jours encore, puis une dose de 2 gr. pendant 5 jours, puis de 1 gr. pendant 5 jours. En cas d'intolérance stomacale, le remède sera continué sous forme de salicylate de méthyle.

Les pommades à l'acide salicylique, moins actives ne sauraient convenir qu'aux sujets que le salicylate de méthyle impressionne trop désagréablement :

Onctionner les jointures douloureuses une fois par jour. Entourer de flanelle ouatée (Bourget).

Un malade qui souffre accepte le salicylate de

méthyle, en dépit de son odeur. Nous avons toujours vu les parisiennes les plus délicates s'accoutumer au remède.

Quelques inconvénients sont attachés à l'emploi de la médication. Outre les troubles digestifs et les accidents d'irritation rénale qui peuvent survenir, il faut compter avec la production possible de symptômes nerveux (bourdonnements d'oreille, surdité, vertiges). Langmead a observé sur des enfants des faits d'intoxication avec vomissements, somnolence progressive et coma. Il s'agit d'un syndrome rappelant les signes du coma diabétique et comme ce dernier, s'accompagnant d'acétonémie. La constipation favorisant cette complication, il est indiqué de pratiquer de larges irrigations intestinales ; de hautes doses de bicarbonate de soude administrées d'heure en heure : 1 gr. à 2 gr. par heure sont susceptibles d'amener les accidents.

Rappelons en outre que le salicylate de soude étant un dépressur de la circulation cardiaque ne saurait être administré dans les cas d'asthénie du myocarde. Au début des endocardites rhumatismales, le remède sera continué aux doses de 4 à 5 grammes (Potain, Huchard) pour être suspendu si des signes d'affaiblissement cardiaque se manifestent.

In Jnal des Praticiens.

NOTES EDITORIALES

Le Régistrare modèle et l'incurie de nos Gouverneurs

Oui, il s'agit du Dr. S. Boucher ! — Et avec tous ceux qui ont suivi dans ces dernières années l'amélioration dans l'administration des affaires du Collège des Médecins de la Province, nous ne trouvons pas de titre qui dise mieux le bon travail accompli par notre ex-Régistrare, hélas !

N'allez pas croire que nous exagérons en disant du Dr. Boucher qu'il a été le Régistrare Modèle : ses pairs le lui ont déclaré ! Je me demande si le mot "pairs" convient ici : puisque la "majorité" du Collège s'est montrée au-dessous de lui, au-dessous d'elle-même en n'étant pas à la hauteur de son plus élémentaire devoir, si clairement indiqué pourtant.

Nous savons tous dans quel pitoyable état étaient les finances du Collège depuis de longues années. Dans le plus grand désarroi sous l'administration Beausoleil, elles avaient été améliorées par son successeur, le Dr Marsolais, qui malgré ses années d'effort avec le Dr E. P. Lacha-

pelle n'avait pu réussir à mener à bonne fin la réorganisation.

Ce n'est cependant que sous l'administration du Dr Boucher, dont la tenacité et la méthode reconnues de tous complétèrent l'oeuvre commencée, que les arrérages furent collectés et que le système des irrégularités vit sa fin. Quelques mois de plus et du chaos sortaient la lumière et l'oeuvre parfaite.

Non seulement le Dr Boucher avait réorganisé les finances du Collège sur une base solide et rendu leur administration dorénavant claire et facile, mais en plus, l'expérience l'ayant instruit de tous les défauts — et nombreux ils étaient — de l'ancienne loi du Collège, le dévoué Régistrare avait pris une part active à la rédaction du nouveau projet de loi, scrupuleux qu'il était en toute occasion de protéger nos intérêts professionnels contre les "enjambeurs" de mauvais aloi.

Les Gouverneurs reconnurent le dévouement aussi éclairé qu'inlassable du Régistrare, et leur grandeur d'âme alla jusqu'à lui voter des félicitations, (sic) ... après quoi ils le décapitèrent ! *Que comedia !*